

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tremblay-en-France, le 5 novembre 2020

Covid-19 : le Groupe ADP signe un partenariat avec Cerballiance pour faciliter la réalisation des tests de dépistage nécessaires au voyage des passagers aériens

Avec ce partenariat, les passagers au départ peuvent prendre rendez-vous dans un laboratoire du réseau Cerballiance ou dans un centre de dépistage Cerballiance en aéroport, installé dans un premier temps à Paris-Orly dès le 6 novembre, puis la semaine suivante à Paris-Charles de Gaulle. Les passagers auront la garantie d'obtenir un résultat sous 48 heures pour un test RT-PCR et sous 1 à 2 heures pour un test antigénique.

1/ Le réseau de laboratoires Cerballiance, en partenariat avec le Groupe ADP, met à disposition son expertise et s'installe dans les plateformes parisiennes pour réaliser des tests antigéniques ou RT-PCR selon les destinations et les indications médicales.

Les normes sanitaires actuellement en vigueur évoluent et diffèrent selon les destinations et les pays. De nombreux pays ne reconnaissent encore que la validité des seuls tests virologiques RT-PCR - et non antigéniques - de moins de 72 ou 48 heures, pour l'admission des passagers en provenance de France.

Afin de vérifier les exigences du pays d'arrivée, les passagers sont invités à se rapprocher de leur compagnie aérienne et peuvent également consulter les sites parisaeroport.fr et [France diplomatie](https://france.diplomatie.gouv.fr/fr) pour connaître les conditions sanitaires précises de leur voyage.

Les passagers au départ des aéroports parisiens pourront réaliser leur test antigénique ou RT-PCR dans un laboratoire Cerballiance en ville ou directement à l'aéroport dans leur centre de dépistage mis à disposition par le Groupe ADP à compter du 6 novembre 2020 à Paris-Orly, puis la semaine suivante à Paris-Charles de Gaulle, en prenant un rendez-vous en ligne.

Des créneaux de réservation seront disponibles sur la plateforme doctolib.fr pour garantir aux voyageurs une prise en charge sur une plage horaire donnée. Une fois sur le site de doctolib, il faut indiquer "Cerballiance" et vous trouverez la référence des implantations en ville ainsi que celles de Cerballiance à Paris-Orly puis celles de Cerballiance à Paris-Charles de Gaulle la semaine du 9 Novembre.

Les réservations en ligne sur doctolib commenceront à partir du 5 novembre à 18h00.

Attention : il est nécessaire de se munir de son billet d'avion pour réaliser son test à l'aéroport.

2/ Les tests antigéniques concernent en priorité les Outre-mer

Le Gouvernement a autorisé le 17 octobre dernier l'emploi des tests antigéniques (dont le résultat peut être obtenu plus rapidement qu'un test RT-PCR) pour les passagers voyageant sur les vols à destination des départements français et collectivités d'Outre-mer.

Dédié dans l'immédiat aux passagers à destination des départements français et collectivités d'Outre-mer, **ce dispositif de tests antigéniques est appelé à monter progressivement en puissance, au fur et à mesure que d'autres destinations ou pays accepteront l'usage de ces tests antigéniques.**

Sont mentionnés en annexe la liste des pays ou des villes qui reconnaissent à ce jour les tests antigéniques pour entrer sur leur territoire ou sont en passe de le faire.

3/ Des délais garantis pour les résultats des tests RT-PCR ou antigéniques

Pour prendre son avion en toute sérénité, **la recommandation est d'anticiper la réalisation de son test (antigénique ou RT-PCR) par rapport à la date du départ, afin de se présenter à l'aéroport en étant déjà muni de son test de dépistage Covid-19 négatif.**

Des créneaux de réservation seront disponibles sur la plateforme doctolib.fr permettant aux passagers de leur garantir une prise en charge sur une plage horaire donnée. Les créneaux de réservation en matinée (de 7h00 à 11h00) seront dédiés aux tests antigéniques tandis que ceux de l'après-midi seront consacrés aux tests RT-PCR.

- ◆ **Pour les tests antigéniques : le résultat pourra être obtenu dans un délai de 2 heures maximum après l'arrivée au centre**, le temps d'effectuer l'ensemble des étapes du dépistage (accueil, prélèvement, analyse, formalités administratives et diffusion du résultat). Les passagers recevront un justificatif en version papier à l'issue de leur test à présenter à l'embarquement.
Par sécurité, pour ceux qui sont dans l'obligation de faire le dépistage en aéroport le jour même de leur vol, compter deux heures entre votre arrivée au centre de dépistage et la remise du résultat.
- ◆ **Pour les tests RT-PCR** : le résultat est envoyé aux passagers par voie dématérialisée, par SMS ou mail, et consultable sur le site web de Cerballiance (www.cerballiance.fr), sous un **délai de 48 heures maximum.**

4/ Conditions tarifaires et modalités pratiques

Ces tests antigéniques et RT-PCR sont à ce jour pris en charge par l'Assurance maladie, y compris pour les passagers étrangers ou sans affiliation à la sécurité sociale.

Le premier centre de dépistage installé à l'aéroport Paris-Orly sera opérationnel du **lundi au samedi entre 7h00 et 17h00**, et le **dimanche entre 7h00 et 12h00**. L'accueil du public se fera jusqu'à 1 heure avant l'horaire de fermeture.

Ce centre de dépistage sera situé à **Orly 1**, au niveau des arrivées, en salle de livraison bagages.

À noter que les accès aux terminaux étant limités aux seuls passagers, ceux-ci doivent impérativement se munir de leur billet d'avion pour se rendre au centre de dépistage.

La date précise de l'ouverture du centre de dépistage de Paris-Charles de Gaulle sera indiquée ultérieurement.

Augustin de Romanet, Président-directeur du Groupe ADP, a déclaré : « *le Groupe ADP souhaite faciliter le voyage aérien le plus en amont possible et permettre aux passagers de maîtriser les délais relatifs aux tests de dépistage du COVID-19 requis par les pays d'arrivée. En signant ce partenariat avec le réseau Cerballiance et en installant ces centres de dépistage dans les aéroports d'Orly et de Paris-Charles de Gaulle pour les passagers au départ, le Groupe ADP veut prendre toute sa part dans la facilitation de la reprise, en toute sécurité sanitaire, du transport aérien* ».

Dr Michel Sala, Directeur Médical du réseau Cerballiance, ajoute : « *depuis le début de cette crise sanitaire, les laboratoires de biologie de ville ont fait preuve d'une mobilisation sans faille pour soutenir la stratégie de dépistage massif. Qu'elles effectuent les tests en leurs murs, à domicile, en EPHAD, dans les barnums, ou aujourd'hui au sein des plateformes aéroportuaires du Groupe ADP, les équipes Cerballiance continuent de se mobiliser pour enrayer l'épidémie. À travers ce partenariat avec le Groupe ADP, Cerballiance se réjouit de pouvoir contribuer davantage au contrôle de l'épidémie en permettant aux voyageurs de prendre leur vol dans les meilleures conditions sanitaires* ».

Annexe : exemples de pays et de destinations ayant recours aux tests antigéniques et RT-PCR (liste non exhaustive)

La plupart des réglementations nationales exigent aujourd'hui un test RT-PCR pour pouvoir entrer sur leur territoire. Plusieurs pays commencent à reconnaître la validité des tests antigéniques, plus rapides, dans leur réglementation interne.

Destinations autorisant ou reconnaissant les tests antigéniques pour entrer sur leur territoire	Destinations exigeant un test RT-PCR pour entrer sur leur territoire
<ul style="list-style-type: none">- Départements français et collectivités d'Outre-mer- Italie- Allemagne- Los Angeles et San Francisco- Canada- Panama- Bahreïn- ...	<ul style="list-style-type: none">- <u>Europe</u> : Royaume-Uni, Pologne...- <u>Afrique</u> : Maroc, Tunisie, Sénégal, Cote d'Ivoire, Kenya, Éthiopie...- <u>Moyen-Orient</u> : Égypte, Jordanie, Émirats Arabes Unis...- <u>Amériques</u> : Mexique...- <u>Asie</u> : Thaïlande, Hong-Kong, Indonésie...- ...

Source : [France diplomatie](https://france.diplomatie.gouv.fr)

À propos du **Groupe ADP**

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs + 33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2019, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 108 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 700 millions d'euros et le résultat net à 588 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.
Pour plus d'informations : www.groupeadp.fr

À propos de **Cerballiance**

Contact presse Groupe Cerballiance Healthcare : Aurélie Le Franc, +33 7 50 12 18 34 - aurelie.lefranc@cerbahealthcare.com

Cerballiance est un réseau de laboratoires de biologie médicale implantés en France et sur l'île de la Réunion. De la biologie de 1ère intention à la biologie spécialisée, de la prévention au dépistage, du diagnostic au suivi des traitements, le réseau Cerballiance compte près de 450 laboratoires et accompagne chaque année près de 20 millions de patients tout au long de leur parcours de soins.

Pour plus d'informations : www.cerballiance.fr